

Analyser et comprendre un document en histoire

Document

Discours de Robespierre

Robespierre s'oppose au suffrage censitaire voulu par la majorité des députés, en montrant que celui-ci va à l'encontre de la Déclaration des droits de l'homme de 1789.

« Messieurs, pourquoi sommes-nous rassemblés dans ce temple des lois¹ ? Sans doute pour rendre à la Nation française l'exercice des droits imprescriptibles qui appartiennent à tous les hommes. Tel est l'objet de toute Constitution politique. [...] Or :

1° La loi est-elle l'expression de la volonté générale, lorsque le plus grand nombre de ceux pour qui elle est faite ne peut concourir² à sa formation ? Non. [...]

2° Les hommes sont-ils égaux en droits, lorsque les uns jouissent de la faculté de pouvoir être élus, les autres de celle de les nommer seulement, les autres privés en même temps de tous ces droits ? Non. [...]

4° La Nation est-elle souveraine, quand le plus grand nombre des individus qui la composent est dépouillé des droits politiques qui constituent la souveraineté ? Non [...].

Que serait donc votre Déclaration des droits³ si ces décrets⁴ pouvaient subsister ? Une vaine formule. [...] Que serait votre Constitution ? Une véritable aristocratie. Et quelle aristocratie ! La plus insupportable de toutes, celle des riches. »

▪ Discours de Robespierre à l'Assemblée nationale constituante, 25 janvier 1790.

1. Assemblée nationale constituante qui siège dans la salle du Manège à Paris.
2. Participer.
3. Déclaration des droits de l'homme et du citoyen (26 août 1789).
4. Sur le suffrage censitaire.

Questions

1. Dans quel contexte politique a lieu ce discours ?
2. Définissez suffrage censitaire.
3. Expliquez en quoi, selon lui, le suffrage censitaire remet en cause : « l'égalité des droits » ; le principe selon lequel la loi est « l'expression de la volonté générale » ; le principe de « souveraineté de la Nation ».
4. Expliquez le passage souligné.